

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 16 novembre 2010

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mardi 16 novembre 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de Bersaillin sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Isabelle LASAYGUES, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Roger CHAUVIN, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Paul AUBERT, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Christine GRILLOT, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Christel FAGOT, Guy REVERCHON.

Etaient Excusés : André LAMBERT (Vice-Président), Auguste HERZOG, Bruno JOUHAM, Pierre-Yves COLNOT, Lionel PREVOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Marie COURVOISIER, Gilbert BULABOIS, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Serge DAYET, Bruno FAS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange CAPRON

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Paul BUCHET, Maire de Bersaillin, accueille les membres du Conseil Communautaire par un message de bienvenue.

Puis Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président, invite l'Assemblée à respecter une minute de silence pour le décès du frère du Président et père de Florent GAILLARD.

Le Président de la Communauté de Communes procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint (42 membres présents votants sur 54 délégués). Il invite alors l'Assemblée à désigner le secrétaire de séance, tâche assurée par Madame Marie-Ange CAPRON.

Il est ensuite procédé à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 30 septembre 2010.

Le procès-verbal de séance du 30 septembre 2010 est adopté à l'unanimité sous la réserve émise par Monsieur Jean-Louis DUFOUR que soit remplacée, page 4 « Il demande un espace d'expression dans le prochain bulletin communautaire » par « Il demande que le régime des abattements soit expliqué dans le prochain bulletin communautaire ».

2. Approbation de la convention de mise à disposition du site du Moulin de Brainans à l'association Promodégel : report de la décision.

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué aux Affaires Culturelles, propose à l'approbation de l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de l'ensemble du site du Moulin de Brainans à l'association Promodégel.

Diverses demandes de modification sont présentées au fil du débat. La convention en l'état n'est pas approuvée et les modifications suivantes seront présentées à l'association :

- Préambule / subvention de fonctionnement : supprimer « et dont le montant est variable en fonction notamment des bilans d'activité » (demande de Monsieur Gérard DOUDIER)

- Article 4 / loyer : ajouter une indexation annuelle du montant du loyer sur la base de

l'indice INSEE du coût de la construction (demande de Monsieur Frédéric LAMBERT)
 - Inscrire la possibilité pour la Communauté de Communes, à titre exceptionnel, d'utiliser la salle de concert et la salle de restaurant (demande de Monsieur Florent GAILLARD)
 - Modifier le calcul des proratas de charges suite à la suppression du chauffage central (demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR).

Une convention modifiée sera présentée à la prochaine réunion de Conseil Communautaire.

3. Approbation du programme de sensibilisation des enfants des écoles à la thématique des eaux usées avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement).

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, propose à l'Assemblée d'approuver l'opération présentée qui a reçu un avis favorable de la commission.

Le projet proposé est en partenariat entre le SPANC, le CPIE et les écoles. Ce sont environ 100 élèves de cycle 3 et leurs professeurs qui sont concernés. Les objectifs pédagogiques de l'opération sont principalement d' :

- apporter aux enfants des connaissances sur les différents modes de gestion des eaux usées ;

- faire connaître le SPANC ;

- faire prendre conscience du rôle du comportement humain dans la préservation des ressources naturelles et la qualité de notre environnement : l'eau est propre à son arrivée dans la maison, elle se salit dans la maison et doit ressortir épurée dans le milieu naturel ;

- découvrir, analyser, comprendre, agir de manière citoyenne à l'échelle individuelle sur le domaine des eaux usées.

Le coût de l'opération est de 5 000€ financé à 100% par une subvention de la Communauté de Communes au CPIE.

Le Conseil Communautaire approuve l'opération à l'unanimité.

4. Redevances du service vidange des installations autonomes au SPANC.

Monsieur Yves DECOTE propose de fixer les tarifs de redevances pour la prestation vidange. Auparavant, et en réponse à la question de Monsieur Robert LACROIX, il est précisé que la fréquence de la vidange n'est pas systématique. Elle dépend, en effet, du type d'installations autonomes, du type d'usage, de la rapidité avec laquelle se forment les boues...

Le Conseil Communautaire décide, ensuite, à l'unanimité de fixer les tarifs des redevances programmées pour service de vidange du SPANC comme suit :

Fosses septiques, toutes eaux ou étanches (bac dégraisseur inclus)	0 à 1500 litres	120€ HT
	1500 à 3000 litres	135€ HT
	3000 litres	150€ HT
	4000 litres	160€ HT
	5000 litres	170€ HT
	6000 litres	180€ HT
	Au-delà de 6000 litres et par m ³ supplémentaire	Tarif 6000 litres +18€ HT par m ³
Bac Dégraisseur seul	200 litres	100€ HT
	201 à 500 litres	110€ HT
	501 litres et plus	110€ HT
Poste relevage (/m ³)		100€ HT
Vidange de la microstation (/ m ³)		100€ HT
Déplacement sans intervention		100€ HT
Curage des canalisations (/ ml)		0,3€ HT
Tuyaux supplémentaires (/ ml)		6€ HT

Il est également décidé de maintenir en 2011 les tarifs des autres redevances du SPANC initialement fixés par délibération n°C22 / 30.03.2010.

Le Conseil Communautaire rappelle que les tarifs de redevance sont des montants HT, et que les taux de TVA sont distincts selon l'ancienneté de la construction (+ ou – 2 ans).

Il instaure, par 41 voix pour et 1 contre, une majoration des redevances en cas de refus de visite, conformément à l'article 9 du règlement, au taux de 100%.

L'Assemblée décide, en outre, par 35 voix pour sur 42, que le SPANC n'organise pas de vidange ponctuelle après la campagne programmée sur la commune (délai de 3 mois après envoi du rapport de visite diagnostic). Par contre, le SPANC peut intervenir à la demande pour des vidanges avant campagne de diagnostic.

5. Convention de mutualisation avec la commune de Poligny pour le service Ecole de Musique et régime indemnitaire.

Les différents rapports ci-après sont présentés par Monsieur Alain GUYOT, 1er Vice-Président Délégué aux Finances et aux Affaires Générales.

Les services de la Communauté de Communes du Comté de Grimont peuvent être mis à disposition de la commune de Poligny et inversement si la mise à disposition présente un intérêt pour une bonne organisation de ses services. Dans tous les cas, une convention doit en fixer les conditions. Le service « Ecole de Musique » est concerné par ces dispositions pour ce qui concerne l'harmonie municipale, gérée par l'association « la Montaine » qui a conservé des liens étroits avec la commune de Poligny. Or le Directeur de l'Ecole de Musique dirige également l'harmonie.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser la signature d'une convention de mise à disposition partielle du Directeur de l'Ecole de Musique Communautaire à la mairie de Poligny. Le Directeur de l'Ecole de Musique Communautaire, mis à disposition pendant 5 heures hebdomadaires toute l'année auprès de la commune de Poligny, assure dans ce cadre la direction de l'orchestre d'harmonie pour le compte de la commune de Poligny. La Communauté de Communes du Comté de Grimont facturera à la mairie de Poligny les frais correspondants.

En outre, il est proposé d'instaurer le régime indemnitaire des heures supplémentaires régulières en remplacement du régime actuel des heures supplémentaires ponctuelles pour le Directeur de l'Ecole de Musique.

L'Assemblée approuve ces dispositions à l'unanimité – Madame Joëlle DOLE, administrateur de l'association « la Montaine », déclare ne pas prendre part au vote.

6. Additif à la régie du service bibliothèque.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, une extension de la régie du service bibliothèque pour y percevoir le produit de ventes des ouvrages qui ont fait l'objet d'une élimination des collections dans le cadre du « désherbage ». Un évènement de vente de ces vieux livres, de type vente au kilo ou à très bas prix, pourrait être organisée pour créer une animation autour du livre; le produit collecté serait en totalité affecté à l'achat de nouveaux livres ou DVD.

Vérification sera faite quant à la légalité d'une remise des ouvrages en circulation après le désherbage (demande de Monsieur Roland CHAILLON).

7. Création d'une commission spéciale fiscalité

Monsieur Alain GUYOT expose le dossier en rappelant que le règlement intérieur de l'Assemblée Communautaire permet la création de commission spéciale, sur des sujets bien identifiés et pour une durée limitée à celle de l'affaire elle-même.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale liée à la suppression de la taxe professionnelle, le régime de transfert de la part départementale de taxe d'habitation, assortie

ou non de fiscalité communautaire complémentaire, constitue un enjeu important pour les contribuables, les ressources des communes membres et celles de la Communauté de Communes.

Il est apparu, au fil des débats, qu'une commission spéciale aurait toute sa place pour observer l'évolution juridique de la réforme et élaborer des scénarii de fiscalité communautaire, en lien avec les impacts sur les contribuables, sur les communes membres et sur les budgets de la Communauté de Communes. Cette commission spéciale devrait travailler en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

L'Assemblée Communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'une commission communautaire spéciale fiscalité présidée par le 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances et composée comme suit :

Elus : Maires des 2 communes ayant instauré un régime d'abattements facultatifs, Messieurs Jean Louis DUFOUR, Jean-Pierre KOEGLER, Roland CHAILLON, Gérard DOUDIER, Florent GAILLARD

Techniciens : Trésorier Public et Directrices de la mairie de Poligny et de la Communauté de Communes.

8. Adoption de la décision modificative n°3.

La décision modificative de fin d'année portant n°3 est adoptée à l'unanimité pour l'ensemble des budgets telle que présentée.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président informe que les crédits ouverts en imprévus sur le budget Ordures Ménagères et en travaux sur le budget des Locaux Industriels ne font pas l'objet d'engagement à ce jour et que leur justification est exclusivement l'équilibre de la section. En outre, le SICTOM de Champagnole ayant décidé de ne pas majorer le montant des cotisations pour 2011, la Communauté de Communes du Comté de Grimont pourra réduire le taux de TEOM en 2011.

Une information est donnée concernant une éventuelle fusion des budgets Locaux Industriels et Zones d'Activité Economique pour 2011; les modalités devront faire l'objet d'un examen attentif en étroite collaboration avec le Trésorier Public.

9. Adhésion au service « Accompagnement au système d'information » (ASI) du SIDEC.

L'adhésion au service mutualisé Accompagnement au Système d'Information (ASI) du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura est renouvelé pour 2010, mais au prix de 847 € cette année (tarif 2009 / 2).

La décision est prise à l'unanimité.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite que le SPANC puisse financer un spectacle de professionnel en fin d'année sur la thématique des déchets avec les enfants des écoles. Accord de principe est donné sous réserve que des écoles soient intéressées et que les crédits ouverts le permettent.

➤ Monsieur Florent GAILLARD demande un point sur le recrutement de l'animateur économique. Monsieur le Président informe que 40 candidatures ont été reçues (38 en délai). 6 d'entre elles ont été sélectionnées pour un entretien, mais 2 ont abandonné avant entretien. 4 candidats ont été reçus le 9 novembre. Puis 3 seront entendus par le jury le 17, dont 2 pour un second entretien afin d'approfondir les connaissances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Marie-Ange CAPRON

Jean-François GAILLARD

